COMMUNE : AIGREFEUILLE

Membre de (1) : TOULOUSE METROPOLE

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Christian André	Christian André	Christian André
Liste conduite par Christian André	Paupert Mary	Ducros Lucie
Liste conduite par Christian André	Sprunet philippe	
Liste conduite par Christian André	Ducros Lucie	
Liste conduite par Christian André	Nouet Jean Marc	
Liste conduite par Christian André	Afonso Wenella	
Liste conduite par Christian André	Petsch Yannick	
Liste conduite par Christian André	Rathiniac Laurence	
Liste conduite par Christian André	Jenne Pierre	
Liste conduite par Christian André	Cabrera Céline	
Liste conduite par Christian André	Pigasse Thomas	
Liste conduite par Christian André	Pagès Severine	
Liste conduite par Christian André	Brèche Franck	
Liste conduite par Myriam Cuchemme	Myriam Cuchemme	
Liste conduite par Myriam Cuchemme	Vincent Dumarieu	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Aigrefeuille, le 15 Mars 2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.